

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Mercier-Est-Anjou, tenue en mode hybride sous la présidence de M. Marc Bouvier, après convocation légale, à 19 h 30, le 4 avril 2023**

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1.1 MOT DE BIENVENUE**

L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 30.

M. Marc Bouvier, président du conseil d'administration de la Caisse, qui agit comme président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Mercier-Est-Anjou qui se tient en mode hybride. Il les remercie pour leur présence en ligne et leur présence en salle (le présentiel se déroule au Club de golf Métropolitain Anjou), qui démontre bien l'intérêt qu'ils portent à leur caisse.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien, soit, Mme Dominique Raïche, directrice générale, Mme Geneviève Miller, secrétaire du conseil d'administration, qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Sandra Dumoulin, adjointe à la direction générale, Mme Chantal Gagnon, présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures, et Mme Pascale Cadieux, directrice Ressources humaines et Communication en soutien.

Il souligne que ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements, et qu'elles verront notamment à lui faire part de leurs questions, commentaires et propositions.

Avant de débiter l'assemblée, il les informe que, comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée en mode hybride implique que tous les membres présents, en salle et en ligne, pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

**1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS**

Comme chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, souhaitant livrer un message important, une capsule vidéo introductive est présentée.

M. Bouvier remercie le président qui est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

**2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

**2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA**

L'assemblée étant tenue en formule hybride, Mme Geneviève Miller, secrétaire du conseil d'administration, précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

### **PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES**

Mme Miller précise que dans le cadre de cette assemblée générale annuelle de la Caisse, SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié, ou travailler au Québec ;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société ;
- Être un membre réadmis, membre de plein droit.

### **2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES**

M. Bouvier mentionne que pour cette assemblée, comme il y aura de la votation en direct, deux (2) scrutateurs doivent être nommés. Il recommande, alors :

- Mme Pascale Cadieux, directrice Ressources humaines et Communication.
- M. Maxime Bélanger, directeur adjoint, Développement de marché

afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé. Il souligne que ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que celui-ci puisse communiquer les différents résultats. Il précise également que les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité de nommer Mme Pascale Cadieux et M. Maxime Bélanger comme personnes scrutatrices.

### **2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Geneviève Miller procède à la lecture de l'ordre du jour et M. Bouvier demande son adoption. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité que l'ordre du jour suivant soit accepté tel que soumis :

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Mot de bienvenue
  - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
  - 3.1. Rapport du conseil d'administration
  - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3. Rapport financier
  - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
  - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
  - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
    - 5.2.4. Élection par acclamation
  - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Évolution du réseau de distribution
7. Fin de la rencontre et remerciements
8. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Un membre souligne son désir d'ajouter un point de discussion portant sur les taux d'intérêt promotionnels uniquement disponible en ligne sur AccèsD. Ce sujet sera traité durant la période de questions.

## **2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 AVRIL 2022**

M. Bouvier rappelle que comme cela était mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale ayant été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et que les membres ont donc eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture complète ni la lecture d'un résumé ne sont nécessaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

## **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022**

### **3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Bouvier présente le rapport du conseil d'administration pour l'année 2022, soit du contenu en lien avec les sujets suivants :

La composition du conseil d'administration ;  
 Un leadership socioéconomique ;  
 Desjardins engagé et solidaire ;  
 Des solutions numériques innovantes ;  
 Un accent mis sur la jeunesse ;  
 Des efforts soutenus à l'égard du développement durable ;  
 De la perspective sur l'évolution du réseau de distribution ;  
 Remerciements aux 43 881 membres.

### **3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

M. Bouvier présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées<sup>1</sup> à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées<sup>2</sup> par le Code.

<sup>1</sup> Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

<sup>2</sup> Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

### **3.3 RAPPORT FINANCIER**

Avant la présentation des résultats de la Caisse, une capsule vidéo présentant l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins est diffusée.

Mme Dominique Raïche, directrice générale, présente ensuite avec fierté et reconnaissance envers les employés, les gestionnaires, les administrateurs et les partenaires, les faits saillants du rapport annuel qui inclut le rapport financier, les événements marquants et les résultats de la Caisse. Elle invite ensuite les membres à regarder une courte capsule vidéo à cet effet.

Elle demande ensuite s'ils ont des questions ou commentaires en lien avec les chiffres qui viennent de leur être présentés.

Un membre tient à féliciter les équipes de la Caisse pour les bons résultats et La Directrice générale définit ensuite la notion de Dotation pour perte de crédit afin de répondre à son questionnement.

Pour répondre à un autre questionnement, Mme Raïche précise que le détail entourant la proposition pour le partage des excédents sera présenté un peu plus tard dans la rencontre. Elle souligne toutefois que la date de dépôt de la ristourne n'est pas encore connue.

### **3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU**

Mme Raïche présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des autres engagements dans le milieu.

Elle invite d'abord les membres à visionner une courte capsule vidéo présentant différents projets et organismes ayant bénéficié du Fonds d'aide au développement du milieu, de dons et de commandites en 2022.

Elle informe les participants qu'en 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté, lequel permet de se donner une vision de l'engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté.

En lien avec celui-ci, Mme Raïche précise que la Caisse a débuté, à l'automne 2021, une consultation auprès des membres portant sur l'implication de la Caisse dans son milieu. Elle présente le bilan du premier volet de cette consultation qui consistait en un questionnaire VoxD accessible par AccèsD. Le 2e volet, consistant à la tenue de groupes de discussion s'intitulant Café du monde et visant à être en continuité avec les résultats obtenus lors du premier volet, s'est tenu en juin 2022. Les résultats ont permis de confirmer que les orientations et les priorités que nous nous étions fixées sont les bonnes. Mme Raïche remercie les membres ayant participé à cette consultation.

Elle informe ensuite les membres de l'assemblée des fonds disponibles au FADM. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 175 000 \$ voté par vous les membres, lors de l'AGA de l'année dernière. Un montant de 236 000 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 62 000 \$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 871 000 \$. Elle offre ensuite des précisions supplémentaires en lien avec la réserve du FADM et son utilisation.

Mme Raïche prend également le temps de souligner la tenue du Concours Illuminer la vie des gens, qui en 2022, pour une deuxième année consécutive, a permis à 4 organismes de notre communauté de pouvoir mettre de l'avant des projets inspirants et en profite pour faire l'annonce du lancement de la 3<sup>e</sup> édition de ce concours prévu au printemps 2023.

Elle présente brièvement d'autres initiatives mises de l'avant par la Caisse, dont des conférences en éducation financière et la caisse scolaire.

#### **4. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Une requête est soumise à l'effet que Desjardins cesse d'offrir des taux promotionnels uniquement disponibles sur les canaux numériques, puisque cela n'est pas accessible à tous. La Directrice générale accuse réception de la requête et assure que celle-ci sera acheminée à plus haut niveau puisqu'il s'agit d'une demande pour laquelle la Caisse n'a pas de pouvoir d'action. Mme Raïche prend tout de même le temps de préciser que ce type d'offre promotionnelle est mis de l'avant par toutes les institutions financières. Afin de demeurer concurrentiel et d'être en mesure de répondre aux besoins de ses membres, Desjardins effectue aussi ce type de pratique. En ce qui a trait aux personnes démunies, aux nouveaux arrivants, aux réfugiés, etc., soit des personnes qui ont parfois difficilement accès à Internet, Mme Raïche précise que Desjardins a plusieurs programmes, au-delà des taux, pour accompagner ces personnes.

Les membres commentent sur le sujet.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité de soumettre une mention officielle de la part de l'Assemblée auprès du Conseil d'administration de la caisse afin que celui-ci effectue les démarches requises afin d'acheminer la requête auprès de la fédération.

Afin de répondre à un questionnement émis en ligne, M. Bouvier précise que le détail de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristourne) sera présenté sous peu.

Un questionnement est émis afin de connaître les coûts associés à la tenue de la présente Assemblée. La Directrice générale précise qu'elle ne possède actuellement pas cette information, mais que la Caisse pourra lui faire un suivi sur le propos.

Un commentaire est émis à l'effet que les livrets sont devenus difficilement accessibles.

Un questionnement est émis en lien avec le choix du lieu pour la tenue de l'Assemblée, puisque ce lieu est à une certaine distance de l'ensemble des points de service. La Directrice générale souligne que les lieux qui ont la capacité d'accueillir plus d'une centaine de personnes offrant de l'espace de stationnement et se trouvant sur le territoire de la Caisse sont assez limités. Elle précise tout de même que la Caisse est ouverte à explorer d'autres options et que toutes les suggestions sont les bienvenues. Un membre suggère d'utiliser la salle de la Maison de la culture, mais le manque de stationnement est souligné par un autre membre.

#### **5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE**

##### **5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)**

Avant de procéder à la présentation des scénarios en vue de la votation, M. Marc Bouvier invite les membres à visualiser une capsule vidéo présentant la ristourne.

Il les informe que toute la documentation de référence en lien avec la proposition sur laquelle ils seront appelés à voter est disponible sur le site internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

#### PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS

M. Bouvier rappelle aux membres de l'assemblée que les excédents nets de la Caisse se chiffrent à 10 276 000 \$, et il présente ensuite la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres <sup>1</sup>	10 276 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	174 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	18 k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>79 580 k\$</b>
	Affectation au FADM	(346) k\$
	Affectation à la RRE	(11 944) k\$
	Affectation à la réserve générale	(67 289) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Inclut 2 629 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

#### PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Le Président présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes, soit la proposition sur la répartition des excédents annuels.



Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			385 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	355 k\$
Fonds			122 k\$
Prêts et marges de crédit			749 k\$
RISTOURNE ASSURANCES <sup>2</sup>	23 \$/1 000 \$ de prime		364 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT <sup>2</sup>	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		170 k\$
RISTOURNE PRODUITS <sup>2</sup>	Montant de 50 \$ <sup>3</sup>		440 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>2</sup>	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		21 k\$
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>2 605 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.      <sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.      <sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le Président demande s'il y a des questions ou commentaires quant à cette recommandation. Aucune question ni aucun commentaire.

La recommandation, sur la répartition des excédents annuels, est dûment proposée et appuyée.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels, le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristournes, sera donc soumise au vote après l'assemblée.

## **5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION**

M. Bouvier procède à la nomination des officiers pour la période d'élection en annonçant que Mme Chantal Gagnon agira à titre de présidente d'élection, puisqu'il est lui-même une personne candidate et que Mme Dominique Raïche agira comme secrétaire d'élection, puisque Mme Geneviève Miller est aussi une personne candidate.

### **5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE**

Pour donner suite à l'appel de candidatures lancé durant la 3<sup>e</sup> semaine de janvier, il demande à Mme Chantal Gagnon, présidente du comité de mise en candidature, de venir présenter le rapport du comité.

Mme Gagnon présente d'abord le rappel de la démarche du profil collectif.

Elle mentionne ensuite que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook, LinkedIn)
- affichage dynamique sur les écrans en caisse
- bandeau courriel dans la signature électronique de certains employés de la Caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 6 candidatures, qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Sur ces 6 candidatures, une s'est désistée avant la publication de l'avis de convocation, menant au total de 5 candidatures.

Le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Expérience membres/clients
- Coopération
- Gestion financière
- Gestion des RH
- Communication
- Développement durable
- Technologies de l'information

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Mme Gagnon présente ensuite toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- M. Marc Bouvier
- Mme Mélissa Fortin
- Mme Isabelle Leblond
- M. Joël Martin
- Mme Geneviève Miller

### 5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration et afin de permettre à l'assemblée de mieux les connaître, les candidats sont invités à venir se présenter brièvement à tour de rôle.

### 5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Mme Gagnon rappelle aux participants que nous avons 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler. Elle déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Marc Bouvier
- Mélissa Fortin
- Isabelle Leblond
- Joël Martin
- Geneviève Miller



### **5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS**

La Secrétaire donne des précisions sur l'exercice du vote portant sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Seuls les membres de plein droit pourront voter.

La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé ce soir, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.

Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Les membres pourront voter sur AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes, peu importe le moyen utilisé. Les membres pourront également accéder à la votation par le biais du site Internet de la caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.

Pour être habilités à voter, les membres devront d'abord être inscrits au service AccèsD. Ils peuvent le faire en contactant leur caisse. Ces plateformes de votation permettront de confirmer qu'ils répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Une nouveauté pour ceux et celles qui n'ont pas AccèsD, une borne de votation sera accessible en salle dès l'ouverture de la période de votation et au siège social de la Caisse situé sur la rue des Ormeaux, pour les prochains jours ouvrables, durant la période de votation de 4 jours.

### **OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS**

Le Président informe les membres de l'assemblée que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 8 avril 2023.

### **PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Bouvier informe les participants à l'assemblée que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, les résultats des votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Le Président rappelle que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle ils vont être invités à voter est celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté.

Il souligne toutefois qu'en cas de vote négatif sur la proposition, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin qu'un nouveau scénario soit proposé pour une nouvelle période de votation.

## **6. ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION**

Avant de clore l'Assemblée, le Président invite la Directrice générale, Mme Dominique Raïche à venir présenter les principaux éléments reliés à l'évolution du réseau de distribution de la Caisse.

Elle confirme d'abord que le centre de services Longue-Pointe sera relocalisé à une date encore indéterminée. Elle assure les membres que ceux-ci seront informés par l'entremise des canaux de communication habituels et que toutes les équipes de la Caisse ne négligeront aucun effort pour minimiser les impacts sur l'accessibilité aux services, si impacts il y a.

Elle présente ensuite de l'information en lien avec les travaux en cours au centre de services Anjou, situé sur le boulevard Joseph-Renaud. Pour permettre l'avancement des travaux, elle annonce la fermeture des guichets et du dépôt de nuits du 10 avril au 4 mai inclusivement. Elle présente aussi les mesures d'accompagnement prévues durant cette période et rappelle que ces travaux permettront d'accueillir les membres dans des environnements plus modernes et tendances et que ceux-ci continueront d'avoir accès aux services dont ils ont besoin.

Finalement, Mme Raïche présente de l'information sur un enjeu vécu au sein de notre réseau en lien avec le phénomène d'itinérance dans notre secteur. Elle détaille les actions et les mesures de sécurité mises en place par la Caisse pour tenter de trouver des pistes de solution qui permettrait d'offrir aux personnes des options plus adéquates que les espaces publics.

Mme Joëlle McNeil Paquet de l'Antre-jeunes de Mercier-Est est ensuite invitée à témoigner de manière plus précise des actions concrètes et de l'accompagnement offert pour remédier à la situation.

## **6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS**

Afin de conclure cette assemblée, M. Marc Bouvier remercie les membres de leur présence, de leur implication et de leur confiance envers la Caisse Desjardins de Mercier-Est-Anjou.

Il félicite de nouveau les administrateurs nouvellement élus.

Il remercie également ceux qui l'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée.

Il en profite pour remercier aussi tous les administrateurs et le personnel de la Caisse, de même que la directrice générale, pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Il souligne également le départ de M. Alexis Paquette du conseil d'administration en août dernier.

Il profite également de cette occasion pour faire un bel hommage à M. Denis Risler qui ne renouvelle pas son mandat après cinquante années au sein du conseil d'administration.

Finalement, il présente aussi un bel hommage à Mme Dominique Raïche qui célèbre, en cette date du 4 avril, trente-cinq années de services au sein du Mouvement Desjardins.

Pour terminer, il invite les membres à surveiller les prochaines communications.

**8. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSULTATS OBTENUS À L'ÉGARD DU SCÉNARIO RECOMMANDÉ PAR LE CA À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE VOTATION AUPRÈS DES MEMBRES**

PROPOSITION POUR LE VERSEMENT DES EXCÉDENTS ET DES TAUX DE RISTOURNES :

95,16 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est donc adoptée à la majorité.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11h22.

---

Marc Bouvier, président